



Accord social : pas concernés les journalistes ?

A deux reprises ces dernières semaines le personnel administratif et technique de l'Agence a observé une grève de trois jours pour exiger le retrait des nouvelles grilles de salaires les concernant que la direction veut imposer dans son grand accord social.

Ces grilles se traduiraient par une baisse importante des salaires pour les nouveaux entrants mais aussi pour certains salariés déjà présents à l'agence.

Les propositions de la direction prévoient également pour le personnel administratif et technique une diminution des primes versées en cas de départ à la retraite ou de licenciement, ainsi qu'une diminution drastique des jours de RTT et de vacances.

Au nom de « l'équité », la direction a choisi de « cibler » tout particulièrement le personnel administratif et technique, en lui faisant subir les reculs sociaux les plus sévères. Pour les justifier, elle assure que ces mesures permettraient de maintenir et même de développer le réseau éditorial, tout en préservant l'essentiel des acquis des journalistes. Il n'en est rien.

Outre que la méthode qui consiste à opposer ainsi les salariés en livrant à la vindicte ceux qui seraient présentés comme des « nantis » est moralement et socialement plus que contestable, la propagande de la direction est une véritable arnaque.

Ce sont tous les salariés de l'agence, journalistes compris, qui sont touchés par les mesures de régression sociale de la direction. Que propose en effet la direction pour les journalistes ?

Temps de travail

Selon les propositions de la direction, les journalistes de production conserveraient 7 jours de RTT (sur 18), soit une perte de 11 jours. Parallèlement, la direction propose d'instaurer des congés d'ancienneté : 2 jours après 5 ans à l'AFP, 4 jours après 10 ans, 6 jours après 15 ans.

Par rapport à la situation actuelle, un journaliste débutant perdra ainsi 11 jours de repos par an pendant 5 ans, soit 55 jours au total. Les 5 années suivantes, il perdra 9 jours par an, soit 45 jours. Après 10 ans à l'agence, sa perte sera de 7 jours par an pendant encore 5 ans, soit 35 jours. Enfin à partir de 15 ans, la perte sera de 5 jours par an... jusqu'à la fin de sa carrière.

Si un journaliste fait toute sa carrière en production à l'AFP pendant 43 ans (durée de cotisation pour une retraite à taux plein), il devra donc travailler 275 jours ouvrables (avec les samedis) de plus qu'aujourd'hui !!!

Divisé par 6 jours ouvrables, cela fait 45,8 semaines ! **Soit un an de repos offert gratuitement à l'entreprise sur une carrière.**

Et si un journaliste faisait toute sa carrière au desk, c'est 96 semaines qu'il devrait céder.

Rémunérations

L'augmentation du nombre de jours travaillés, sans contrepartie salariale, se traduit automatiquement par une baisse du taux horaire de la rémunération. Et les propositions de la direction n'apportent actuellement aucune garantie en matière d'augmentation générale et annuelle des salaires.

Quant au nouveau système d'indemnisation des astreintes que la direction a dû concéder, il prévoit des sommes si ridicules que certains salariés y perdraient même par rapport à aujourd'hui.

Emplois

Les accords de 2000 sur la réduction de travail à l'AFP avaient permis la création de 79 postes à l'agence, dont 50 de journalistes. Au 31 décembre 2002, on comptait 875 journalistes en CDI de statut siège à l'agence, pour 1.457 salariés au total.

Contrairement à ce que raconte le PDG, l'AFP a depuis détruit des emplois puisque, en 2015, on ne comptait plus que 1.407 salariés, soit 50 en moins. Chez les journalistes, nous sommes passés de 875 à 858, soit 17 postes en moins.

Dans le même temps, de nouveaux services ont pourtant été lancés (multimédia, vidéo...), d'autres se sont développés. Et cette baisse d'effectifs s'est traduit par des redéploiements, des délocalisations, la précarité, le stress au travail...

Aujourd'hui encore la direction entend rogner sur tous les postes, comme en témoigne sa tentative de supprimer un nouveau poste de rédacteur au bureau de Rennes.

On est bien loin de la volonté de conforter le réseau éditorial, et notamment à l'international si on en juge par les dernières propositions de la direction.

Expatriation

Le document de la direction transmis aux syndicats confirme la suppression de nombreux postes d'expatriés : 184 postes siège au budget 2016, contre 200 en 2013. Et encore, une dizaine de ces postes ne serait pas occupée par des journalistes siège mais par des locaux.

Le projet envisage la transformation d'autres postes d'expatriés en postes locaux, la création de deux niveaux d'expatriation (avec des avantages sociaux différents et en baisse) et la mise en concurrence de salariés siège et régionaux sur 10 à 20 postes...

Une rédaction à plusieurs vitesses

La direction avait justifié la dénonciation de nos accords par un besoin « d'unifier » les textes et dispositions en vigueur en allant vers plus « d'équité ». Ses propositions aboutissent au contraire aujourd'hui à morceler la rédaction, à créer de nouveaux clivages avec des droits différents selon le poste ou la fonction occupé.

Pour évoquer tous ces points et la nécessité d'une mobilisation de la rédaction pour s'y opposer, les organisations syndicales de journalistes CGT, FO, SUD vous convient à une

Réunion de débats et d'information
le jeudi 9 juin à 14H00
dans la salle de réunion du 1^{er} étage du siège

Paris, le 6 juin 2016

Les syndicats CGT, FO et SUD de l'AFP